



## Procès verbal

Le mardi 25 février 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Geneviève OSMOND.

**Présents** : Anne Luce CASAL, François DEDIEU, Jacques EMILE, Sayaphoum SAYAVONG, Geneviève OSMOND, Jacques ROQUES

**Absents et excusés** : Serge BONNEFOY, Romain MAESTRIPIERI, François VIDAL

Secrétaire de la séance : Anne Luce CASAL

### I - Approbation du CR du conseil municipal du 21 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité

### II - Délibérations du conseil :

#### ❖ Participation au FUH 2024 (Fonds Unique Habitat) (N° DE\_010\_2025)

Madame la Maire expose au Conseil Municipal, que la loi du 13 août 2004 ayant transféré aux Conseils Généraux la compétence du Fonds de Solidarité Logement élargi et afin de pérenniser cet outil en maintenant une qualité de service au moins équivalente à celle d'aujourd'hui, il est nécessaire d'amener d'autres partenaires financiers. Ainsi le Conseil Général de l'Ariège dans son courrier du 02 février 2024, nous invite à participer au financement de ce dispositif en proposant un montant de participation de 275€ par an pour la commune de CAZAVET.

Madame la Maire explique au Conseil qu'il s'agit d'un fond inscrit dans le plan départemental d'action pour le logement des plus démunis. C'est une aide de la collectivité pour permettre aux personnes ou familles d'accéder à un logement décent et indépendant, ou s'y maintenir, et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :

- décide de participer pour la somme de 295,00 €

Délibération : approuvée à l'unanimité

#### ❖ Délibération sur le compte de gestion - CAZAVET 2024 (N° DE\_012\_2025)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : approuvée à l'unanimité

❖ DELIBERATION Fixant les modalités de mise en œuvre de la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents au titre du risque prévoyance (N° DE\_013\_2025)

Délibération : approuvée à l'unanimité

❖ Délibération sur le compte administratif - CAZAVET 2024 (N° DE\_011\_2025)

Le conseil municipal, réuni et présidé par DEDIEU François, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par OSMOND Geneviève, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	438 914,23	0,00	32 803,22	0,00	471 717,45
Opérations exercice	159 543,76	222 863,71	68 166,94	42 469,73	227 710,70	265 333,44
Total	159 543,76	661 777,94	68 166,94	75 272,95	227 710,70	737 050,89
Résultat de clôture		502 234,18		7 106,01		509 340,19
Restes à réaliser	0,00	0,00	137 831,42	80 519,00	137 831,42	80 519,00
Total cumulé	0,00	502 234,18	137 831,42	87 625,01	137 831,42	589 859,19
Résultat définitif		502 234,18	50 206,41			452 027,77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : approuvée à l'unanimité

### III - Informations :

#### 1- Devis Plan Communal Sauvegarde : Bodet et Orange

Orange : l'offre d'Orange est composée de 3 tarifications qui comprend les frais de mise en service (136€ HT), l'abonnement mensuel (38.25€ HT) et la tarification des Médias (personnaliser les SMS : 20€ HT, et 0.51€ HT par envoi, pour un SMS). L'ensemble est trop élevé compte tenu de la taille de la Commune et refusé à l'unanimité.

Bodet : cette solution est refusée car elle est trop couteuse 14 448€ HT. Sur notre Commune la sirène n'est audible que sur le village, les écarts ne peuvent en bénéficier. L'investissement n'est donc pas intéressant car il ne dessert qu'une petite partie de la population. Le PCS et le DICRIM vont être finalisés et l'information sera faite à la population.

## 2- Calendrier de la commission finance :

La 1ere réunion aura lieu le jeudi 06 Mars à 14h avec les élus membres de cette commission. Le budget primitif doit être voté avant le 15 avril.

## 3- Devis reliure cadastre

Nous avons demandé un devis aux « ateliers de l'Abbaye du Pesquié » à Serres-sur-Arget, pour faire relier le registre Napoléonien. Le montant de ce devis s'élève à 3720€ HT.

Compte tenu de sa valeur historique, le devis est validé à l'unanimité.

## 4- Points sur les travaux d'investissement :

- **Pradas** : L'entreprise 11 bis studio nous a fait parvenir un nouveau calendrier de travaux. Les travaux ont pris du retard en raison de la météo. Les pluies de cet hiver empêchent toutes interventions. Les travaux débuteront en aout, après le festival Celtie d'Oc pour se poursuivre en septembre le terrassement et plantations. Fin des travaux prévus en décembre 2025.

- **Rénovation énergétique et rénovation appartement situé au 2 rue des 2 Fontaines RDC** : les subventions ont été demandées. Les travaux vont pouvoir commencer fin mars en principe. Irisse doit commencer les travaux (vider et nettoyer l'appartement) à partir du lundi 03 mars 2025. L'investissement sur ce projet de rénovation et rénovation énergétique s'élève à environ 40000€.

- **DECI à Salège** : Le devis reçu par une entreprise étant trop élevé (29598€ HT) car il convient de réaliser un enrochement. Un autre terrain sur Salège doit être trouvé rapidement. La Mairie doit contacter les propriétaires.

Le dernier point de Défense incendie sur le hameau de Salège est très difficile à implanter compte tenu de l'absence de terrain. Les propriétaires sollicités n'ont pas accepté la mise à disposition de 40m2 de terre au cœur du Hameau : terrains en fermage.

La zone présentée en dernière intention nécessite des travaux d'enrochements importants : couts total prévisionnel : 29598€, alors que nous sommes financés à 8000€. Nous ne pouvons retenir cette solution qui au demeurant restait éloignée du hameau. Nous recherchons une solution autre.

Fin de séance à 20h30.

Geneviève OSMOND  
Présidente de séance

Anne Luce CASAL  
Secrétaire de séance